

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1825

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 5, après la dernière occurrence du mot :

« article »,

insérer les mots :

« et de celles de l’article 44 *octies* ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« et de celles de l’article 44 *octies*, dans sa rédaction antérieure à la loi n° du de finances pour 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel